

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 20 octobre 2015

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Catherine FAIVRE – Laurence FRANCAERT – Isabelle GEINDRE – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Franck EGARD – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Alain PONCET – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Hauda ARAB donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Pierre-Louis BESSON donne pouvoir à Alexandre GARIN

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Bruno STELLIAN

Marie-Laure CHEVALLIER donner pouvoir à Charlotte MONEL

Isabelle DAILLE-JACQUETIN donne pouvoir à Claire PRESCHOUX

Monique HERVÉ donne pouvoir à Isabelle GEINDRE

Mathias LEBLOIS donne pouvoir à Bernadette BUGNET

Patrick NICOLLET donne pouvoir à Séverine SUCHERE

Julien ROUTIN donne pouvoir à Alain PONCET

Christophe GERBELOT

Olivier MARMET

Laurent TOCHON

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Catherine FAIVRE**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 :
 - des 6 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal
 - de la signature d'une convention de prêt avec la Caisse d'Epargne destiné à financer les investissements : montant 500 000 € ; durée 15 ans ; taux fixe 1,99 %.

ORDRE DU JOUR

Brigitte Bochaton annonce le retrait du rapport n°4, faute d'éléments précis.

1. Transfert de compétence à l'agglomération en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale

Brigitte Bochaton rappelle que lors de sa séance du 02/07/2015, le Conseil Communautaire de Chambéry métropole a approuvé le lancement de la démarche du PLUi. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux des communes membres de Chambéry métropole de délibérer sur ce transfert de compétence. Cette délibération doit intervenir dans les 3 mois à compter de la notification par l'agglomération de sa délibération soit avant le 23 octobre pour Jacob-Bellecombette. Sans délibération de la commune dans ce délai, la décision du Conseil Municipal est réputée favorable.

Brigitte Bochaton ajoute que parallèlement, le 07/07/2015, Lionel Mithieux accompagné d'Emmanuelle Blanchet de Métropole Savoie sont venus, en séance du Conseil Municipal, présenter la démarche PLUi à l'aide d'un diaporama : ses enjeux, leviers, freins et la méthode pour le réussir.

Brigitte Bochaton informe que pour être recevable la délibération de transfert doit être la même dans toutes les collectivités ; par contre, elle propose qu'une 2^{ème} délibération soit prise intitulée « *Transfert de la compétence en matière de PLU : modalités de gouvernance* » et qui permet à la commune de préciser certaines modalités à intégrer dans la charte de gouvernance en cours de rédaction. Lecture est faite par **Brigitte Bochaton** de ce projet de délibération.

Antoine Fatiga souhaiterait que l'association de la commune ne soit pas effective qu'au moment du pilotage des études et du suivi administratif du dossier mais aussi lors de la prise de décision.

Brigitte Bochaton propose de rajouter « *jusqu'à son adoption* » à la fin du paragraphe intitulé « *Le PLU* ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la délibération n°1 « *Transfert de compétences à l'agglomération en matière de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale* ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la délibération n°2 « *Transfert de la compétence en matière de PLU modalités de gouvernance* » avec l'ajout de la mention « *jusqu'à son adoption* » à la fin du paragraphe intitulé « *le PLU* ».

2. Versement d'une avance sur subvention pour Régie Plus au titre du 2^{ème} semestre 2015

Alain Poncet explique qu'1/2 poste supplémentaire est octroyé à la commune, à prévoir sur 2016 du point de vue budgétaire, en surveillant le rendu qui doit être satisfaisant. Il rappelle que l'action des correspondants de nuit portée par l'association Régie Plus a fait l'objet d'une subvention de Chambéry métropole pour le 1^{er} semestre 2015 de 142 650 €, représentant 50 % de la subvention accordée en 2014. Dans une logique de continuité de l'action et dans l'attente de la validation de la programmation du 2nd semestre 2015 du Contrat de ville, il est proposé de verser à Régie Plus, au titre du 2^{ème} semestre 2015, une avance permettant ainsi d'atteindre pour l'année 2015 un montant de subvention équivalent à celui de 2014.

Alain Poncet rappelle qu'en ce qui concerne la commune de Jacob-Bellecombette, c'est une subvention de 3 861 € qui doit être versée à l'association, étant précisé que cette dépense était inscrite au budget au titre de l'action des correspondants de nuit pour l'année 2015 et était habituellement fondée sur une convention qui reste à établir. Cette subvention permettrait à Régie Plus de faire face à ses dépenses de fonctionnement et plus particulièrement à ses charges de personnel.

Brigitte Bochaton ajoute qu'un demi-poste de Chambéry est repassé sur Jacob-Bellecombette jusqu'à la fin de l'année pour permettre de déployer le binôme Bellevue/Jacob-Bellecombette et ainsi permettre une meilleure coordination et présence sur place. Un planning est à l'étude avec notre Policier municipal. Ce demi-poste supplémentaire sera reconduit à l'essai pour 2016 et perdurera en fonction des résultats constatés. Nous devons donc inscrire au Budget Primitif 2016 deux fois 3 861 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention au titre du 2^{ème} semestre 2015 à l'association Régie Plus de 3 861 € au titre de l'action des correspondants de nuit pour l'année 2015 au vu du Contrat de Ville signé le 17 juillet 2015.

3. Indemnité de conseil de l'exercice 2015 allouée au comptable du Trésor

Bruno Stellan explique que comme chaque année, l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor est soumise au vote du Conseil Municipal : elle est calculée sur la moyenne des dépenses communales des 3 dernières années.

Le décompte, établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16/12/1983 fait apparaître une indemnité brute de 635.34 € et 579.06 € net (après précompte CSG et RDS).

Bruno Stellan informe le Conseil Municipal des différentes actions menées par Madame Moreno au cours de l'année 2015 :

- le délai de paiement des mandats par la Trésorerie de La Motte s'améliore chaque année permettant un règlement rapide des fournisseurs dès réception des bordereaux dématérialisés dans l'application Hélios
- le taux de recouvrement des titres émis en 2013 est supérieur à la moyenne départementale
- la mise en place de TIPI (paiement en ligne des services périscolaires et extrascolaires).

Le Conseil Municipal vote l'indemnité de conseil de l'exercice 2015 allouée au comptable du Trésor à 50 % soit un montant de 317.67 € brut soit 244.61 € net par 9 voix pour (Claire Preschoux [2], Alain Poncet [2], Alexandre Garin [2], Isabelle Geindre [1], Bernadette Bugnet [2]), 8 qui souhaitent attribuer 100 % (Séverine Suchère [2], Bruno Stellan [2], Brigitte Bochaton [2], Antoine Fatiga [1], Catherine Faivre [1]) et 4 contre (Charlotte Monel [2], Monique Hervé [1], Laurence Francart [1]).

4. Signature de la convention pour l'intervention du Centre de Gestion de la Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL

Bruno Stellan rappelle que la loi n° 2007-209 du 19/02/2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a confié aux centres de gestion la mission d'apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite. Par ailleurs, les centres de gestion sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents.

Bruno Stellan ajoute que les dernières réformes en matière de retraite CNRACL et les changements liés à la dématérialisation des échanges, à l'élargissement du droit à l'information des agents en activité et la possibilité pour les agents et leurs employeurs d'avoir accès aux Comptes Individuels Retraite (C.I.R.), ont conduit le Centre de gestion à poursuivre la mission facultative en matière de retraite qu'il met en œuvre depuis de longues années dans le cadre de précédentes conventions de partenariat avec la CNRACL.

Bruno Stellan précise que la nouvelle convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, agissant en qualité de gestionnaire de la CNRACL, a été transmise récemment dans sa version définitive aux Centres de gestion. Cette convention est entrée en vigueur avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 pour une durée de 3 ans.

Bruno Stellan précise que le fait de signer la présente convention ne nous contraint nullement de confier tous les dossiers de retraite de nos agents aux services compétents du Centre de Gestion mais nous permet de pouvoir bénéficier de leur appui en cas de besoin. Si nos services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de Gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention jointe à passer avec le Centre de gestion qui permettra à la commune, en cas de besoin, de missionner le Centre de gestion pour intervenir sur le traitement et le contrôle des dossiers CNRACL des agents de la Mairie.

5. Communauté d'agglomération de Chambéry métropole : présentation du rapport d'activités 2014

Brigitte Bochaton annonce que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n° 99-586 du 12/07/1999, prévoit que le Maire communique chaque année, en séance publique, le rapport retraçant l'activité de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale auquel la commune est adhérente.

Madame le Maire rappelle que la commune de Jacob-Bellecombette est membre de la communauté d'agglomération de Chambéry métropole, qui a adressé, en application des dispositions susvisées, son rapport d'activités 2014. L'ensemble des activités de l'agglomération est retracé dans un document unique comprenant notamment les rapports sur la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et l'élimination des déchets. Ce document vous a été remis lors de la dernière séance du conseil municipal ou en mains propres pour ceux qui étaient absents.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la présentation du rapport d'activités 2014 de la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole.

6. Décision modificative n°2

Bruno Stellian rappelle que le terrain que la commune a vendu pour les Vergers d'Amantine doit être sorti de notre inventaire par la Trésorerie. Cela nécessite un jeu d'écriture qui nous oblige à prévoir une dépense de 68 515 € à l'article 2111 et une recette du même montant à l'article 2152. Il s'agit donc d'une opération neutre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2

7. Informations diverses

- **Charlotte Monel** remercie tous ceux qui se sont manifestés lors de l'incendie au Corbelet et notamment **Bernadette Bugnet**. Une réunion avec tous les habitants du 8 rue du Corbelet a été organisée à la Jacobelle et très appréciée. Il a été entre autre question des problèmes d'internement des personnes ayant des soucis psychiatriques.

- **Franck Egard**, médecin urgentiste apporte des précisions sur les différents protocoles et procédures d'hospitalisation au CHS qui ne sont pas simples, un éclairage apprécié par les conseillers municipaux.
Bernadette Bugnet donne des nouvelles de la maman avec le bébé ; demande des sinistrés et de la psychologue pour une rencontre dans une salle communale. Une salle leur sera mise à disposition s'ils sont encadrés par la psychologue : on attend le retour de **Bernadette Bugnet**.
- **Isabelle Geindre** informe que du 17 au 24 janvier, l'école va recevoir des enfants du Salvador, logés dans les familles : tirage au sort pour accueillir les enfants car il y a plus d'offres par rapport à la demande. Il y aura 35 enfants et 4 accompagnants. A suivre.
- **Régis Vion** informe qu'un nouveau bureau de l'amicale des écoles a vu le jour sous la présidence d'Emmanuel Barrau et est composé de parents de petite section de maternelle.
Brigitte Bochaton se félicite de l'implication des nouveaux parents dans cette association et confirme le soutien de la commune auprès du nouveau bureau.
- **Laurence Francart** demande si la commune a changé tous les luminaires en leds selon la préconisation de Métropole Savoie de changer l'éclairage public. Elle aimerait présenter les économies réalisées aux autres communes.
Alain Poncet répond que seuls les ballons fluo ont été changés (environ 200 luminaires) et qu'on rencontre actuellement des soucis avec des pannes récurrentes : une procédure judiciaire est en cours. Pour les économies, il faut voir avec **Marie-Laure Chevallier**.
Laurence Francart informe que le film « A l'ombre de la république » parle des maisons d'arrêt et prisons psychiatriques : il est très intéressant.
- **Antoine Fatiga** remercie **Franck Egard** pour sa séance sur les gestes de premiers secours, très intéressant.
Concernant le réseau transport, il annonce qu'une présentation a été faite à l'agglomération ; il serait bien qu'on la présente.
Brigitte Bochaton répond qu'elle va voir avec Josiane Beaud. Mais que de toute manière elle tient à ce que tous les projets de l'agglomération soient présentés en conseil municipal même si nous devons programmer des conseils municipaux supplémentaires uniquement pour des présentations.
Antoine Fatiga ajoute une information à propos de la rentrée en maternelle : il y a 86 enfants donc il se questionne sur cette baisse. Il demande également, si cela a généré plus d'enfants à Tom Pouce.
Brigitte Bochaton répond que non, les effectifs sont conformes aux prévisions.
- **Brigitte Bochaton** relaye une information du courrier de l'Association des Maires de France sur le PLF 2016 : « Notons enfin que, interrogé ce matin sur RTL, le président de la République s'est montré toujours aussi inflexible sur la question de

la baisse des dotations. Il a récusé l'argument selon lequel l'investissement des collectivités allait pâtir de la baisse des dotations, affirmant que « *quand l'Etat fait des économies, il le fait sur le fonctionnement et non sur l'investissement* ». « *Que les collectivités fassent cet effort d'économies sur le fonctionnement !* », a martelé François Hollande, qui a solennellement demandé aux maires, « *qui sont des gens qui ont le sentiment de l'intérêt général* », de « *faire des économies sans remettre en cause l'investissement* ».

La séance est levée.